

Employé/e agricole en agriculture biologique AFP

Nature des tâches

L'employé ou l'employée agricole en agriculture biologique exécutent divers travaux dans l'exploitation d'agriculture biologique de manière indépendante, selon les indications du chef de l'exploitation.

Conditions d'admission

Ecole obligatoire achevée; amour de la nature, des animaux et des plantes; bonne constitution; sens pratique; don de l'observation; intérêt pour la technique; persévérance.

Formation

Formation professionnelle initiale de 2 ans. Formation pratique dans une exploitation d'agriculture biologique; en parallèle, cours théorique à l'école professionnelle. Titre obtenu: attestation fédérale. L'ordonnance de formation professionnelle est en phase de consultation. Son entrée en vigueur est prévue pour 2009. Dans l'intervalle, une attestation cantonale est délivrée.

Perspectives

Formation professionnelle initiale d'agriculteur/-trice CFC ou d'agriculteur/-trice en agriculture biologique CFC (admission en 2e année de formation).